

"Condition animale et politique: Quelles stratégies?", Palais du Luxembourg, Paris le 25.10.2013

Sabine Brels ¹

L'Union fait la Force! Telle est la conclusion de la conférence intitulée: "Condition animale et politique: Quelles stratégies?", évènement inédit au Sénat (dit Palais du Luxembourg) à Paris le 25 octobre 2013. Face à l'immobilisme (voire au recul) politique français en matière de protection animale, cette conférence a insisté sur la nécessité de fédérer les associations animalistes. Melvin Josse (doctorant en science- politique et coorganisateur de la conférence avec David Chauvet, lui-même doctorant en droit) a émis l'idée de créer une structure commune dédiée au lobbying. Celle-ci permettrait de renforcer la coopération entre les politiques et les associations, comme la synergie au sein du mouvement. Il s'agirait aussi de centraliser et de redistribuer plus efficacement l'information entre les acteurs en facilitant les prises de décisions inter-associatives. Parmi les intervenants, Dirk-Jan Verdonk a donné l'exemple de la coalition qu'il préside aux Pays-Bas en présentant ses succès politiques, dont l'adoption de la nouvelle loi sur le bien-être animal en 2011 (en vigueur depuis 2013, celle-ci est une avancée juridique notable dans ce pays).

Les participants ont été d'accord sur le fait que la division actuelle des associations (issue de leurs dissensions variées) ne permet pas d'avoir une voix forte pour les animaux sur la scène politique française. Afin de créer une force de lobbying suffisante pour donner naissance à un réel contre-pouvoir capable de faire face aux intérêts

¹ Doctorante en droit à l'Université Laval (Québec, Canada)

adverses (pensons notamment au parti "Chasse, pêche, nature et traditions"), il convient de parler d'une seule voix. D'une voix qui puiserait sa puissance dans l'union inter-associative. En effet, tel qu'en témoigne l'opposition, il semble possible d'avoir des priorités diverses quant à l'objectif à atteindre, tant que cet objectif présente des points communs à tous. Concernant les associations animalistes, il s'agit d'octroyer une plus grande protection aux animaux en tant qu'être sensibles. C'est pourquoi il a été proposé par l'attaché parlementaire de la députée Geneviève Gaillard, monsieur Jean-Luc Vuilleminot, que le plus petit dénominateur commun qui permette aux associations de se rejoindre sur le plan politique, se matérialise en premier lieu par la demande de réforme du statut juridique de l'animal.

Réclamée depuis longtemps par les défenseurs de la cause animale, cette réforme consiste à modifier le Code civil afin d'extraire les animaux de la catégorie des "biens". Il s'agit ainsi de leur octroyer un statut plus conforme à la protection conférée par le Code pénal et leur qualité d'êtres sensibles reconnue par le Code rural (comme par les traités communautaires présentés par Sophie Duthoit, doctorante en droit et salariée de Vier Pfoten). Il s'agit surtout de rompre avec la conception cartésienne de "l'animal-objet", pour enfin reconnaître juridiquement que l'animal n'est pas une chose insensible sur laquelle peut s'exercer un pouvoir illimité. Déjà pénalement protégés dans une certaine mesure (toutefois très restrictive) les animaux sont des sujets qui méritent le statut qui leur revient de fait (en tant qu'êtres vivants), comme de droit.

Avec l'éloquence caractéristique de ses interventions, le Professeur Marguénaud a défendu cette réforme d'un ton à la fois optimiste et réaliste. Selon ses mots: "Réformer le statut juridique de l'animal ne changera pas tout du jour au lendemain. Mais cela permettra que tout, du jour au lendemain, puisse changer"!

Force est de constater que la France est à la traîne... Dans la plupart des pays européens et plus largement occidentaux, la protection animale a une véritable place en politique. Celle-ci peut même prendre la forme d'un parti animaliste. Sur ce thème, Vanessa Hudson a présenté le cas du parti "Animals Count" au Royaume-Uni. Notons que la [prochaine réunion internationale des partis animalistes](#) se déroulera les 12 et 13 décembre à Istanbul en Turquie. À son habitude, la France sera remarquée en brillant par son absence!...

Quant aux actes de cette conférence, ceux-ci seront publiés dans la prochaine Revue Semestrielle de Droit Animalier (RDSA). Leur lecture est hautement recommandée à toute personne intéressée par ces interventions dont la qualité n'a d'égale que l'intérêt que chacune a présenté pour ce thème crucial dans le paysage politique français.

Parmi celles-ci se sont aussi exprimées d'autres personnalités impliquées comme Elisabeth Hardouin-Fugier (Historienne dévouée à la cause animale), Brigitte Gothière (Association L.214), Christophe Marie (Fondation Brigitte Bardot), Jean-Pierre Garrigues (CRAC Europe) et Dan Lyons (de l'Université de Sheffield et cofondateur du Centre pour les animaux et la justice sociale).

Espérons que les paroles seront suivies d'actions concrètes... Pour que l'exception française, défavorable aux animaux sur le plan politique, laisse place à un réel contre-pouvoir au service de la protection animale!